

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 3 octobre 2016 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers suivants : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Pierre Boisvert. M. Rémy Larouche et M. Michel Dumont.

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est absent : M. Serges Breton

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

3 octobre 2016 Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2016-10-144 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par Mme Christine Marchand et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 12 septembre
3. Adoption du Code d'éthique pour les élus
4. Adoption du Code d'éthique pour les employés
5. Demande des états financiers et évaluation au rôle d'Ham-Sud
6. Lettre d'avocat de Me Bouchard sur demande de l'inspecteur municipal
7. Résolution pour député fédéral concernant le programme FEPTEU
8. Cadeau Naissance
9. Demande de réviser l'article 164 du code municipal.
10. Présence de la personne responsable qui siège sur le comité de bénévole pour la distribution alimentaire du Service d'entraide des Hauts Reliefs d'assister à la remise de prix le 23 novembre à Montréal au coût de 75.00\$ +frais de déplacement
11. Correspondance
12. Comptes du mois
13. Varia a) Résumer du haut relief
 b) Mandat remis à l'ingénieur de la Ville de Victoriaville de préparer une pour effectuer la réparation du ponceau situé sur le Gosford Sud.

 c) Révision de la décision concernant le commerce de bateaux.
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2016-10-145 2. Adoption du procès-verbal du mois de septembre

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des deux séances du Conseil du 8 et 15 août 2016 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Boisvert, appuyé par le conseiller M. Michel Prince, et il est résolu à l'unanimité des conseillers. d'adopter le procès-verbal du mois de septembre. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

2016-10-146 3. Adoption du Code d'éthique pour les élus

Adoption du règlement # 253 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Par le conseiller M. Pierre Boisvert a donné l'avis de motion. Le conseiller, Pierre Boisvert présente le règlement # 253 relatif l'adoption d'un code sur d'éthique et de déontologie des élus. La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010 crée une obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus. Conformément à cette loi, le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens adopte le règlement 253 qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions. Les valeurs éthiques des membres du conseil retenues dans ce code sont les suivantes : soutenir la vie démocratique; servir l'intérêt général; protéger la confiance du public; la loyauté envers la municipalité; l'intégrité; la transparence; l'impartialité; la recherche de l'équité; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public; la compétence; la diligence; le respect envers les autres membres du conseil, les officiers, les employés et les citoyens; l'honneur, l'objectivité. Les règles déontologiques énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement eu égard aux intérêts personnels des membres du conseil, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de biens des ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de bien, des services ou des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat des membres du conseil. Le code impose l'obligation à tout membre du conseil à participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les 6 mois du début du mandat. Il impose également l'obligation pour tout membre de déclarer sous serment qu'il exercera ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de déontologie et qu'il s'engage à respecter les règles d'après-mandat. Le code prévoit les sanctions s'il y a inconduite de la part d'un membre du conseil et la manière de porter plainte. Le règlement 253 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de Saints-Martyrs-Canadiens est adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 3 octobre 2016.

Sur Proposition de M. Michel Dumont
Appuyé de Mme Christine Marchand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2016-10-147 4. Adoption du Code d'éthique pour les employés règlement # 254

Adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Le conseiller M. Pierre Boisvert a de la Loi sur donné avis de motion. Conformément aux dispositions des articles 2,16 et 18 l'éthique et la déontologie matière municipale. Je vous informe que le règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie municipale de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens propose : 1 :D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;2 :D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens; 3 D'assurer l'adhésion explicite des employés de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables. Ce règlement est adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 3 octobre 2016.

Sur Proposition de M. Michel Prince

Appuyé de M. Pierre Boisvert

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-148 5. Demande des états financiers et évaluation au rôle d'Ham-Sud

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent obtenir les états financiers de la Municipalité de Ham-Sud.

ATTENDU QUE les copies d'évaluation du secteur Dupuis sont nécessaires pour notre étude.

Sur Proposition de M. Rémy Larouche

Appuyé de Mme Christine Marchand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette demande soit présentée au conseil municipal d'Ham-Sud

6. Lettre d'avocat de Me Bouchard sur demande de l'inspecteur municipal

Depuis un certain temps, plusieurs personnes demandent des informations concernant l'émission de certains permis en séance publique et parfois au détriment des employés municipaux.

Monsieur Ramsay, inspecteur a remis à la directrice générale un avis juridique provenant d Me Daniel Bouchard, M. Ramsay a payé lui-même les frais, afin de cesser cette altitude et harcèlement a sont égard.

2016-10-148 7. Résolution pour député fédéral concernant le programme FEPTEU

Attendu que nous désirons faire connaître au premier ministre que nous sommes très déçus du programme FEPTU.

Attendu que la période pour présenter le projet pour des petites municipalités comme nous était beaucoup trop courte, seules les Villes avaient la possibilité de présenter leur projet, car ils ont tous les effectifs en place ce qui n'était pas notre cas.

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé de M. Michel Prince. Il est unanimement résolu.

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande à notre député, M. Alain Rayes, de déposer cette résolution afin qu'une telle situation soit corrigée dans le futur.

2016-10-149 8. Cadeau Naissance

Une nouvelle naissance est arrivée dans notre municipalité tel que convenu à la politique familiale un chèque cadeau d'une valeur de 100.\$ sera remis pour le petit Jérémie.

Sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyé de M. Rémy Larouche. Il est unanimement résolu.

Que l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 100.\$ est autorisé.

2016-10-150 9. Demande de réviser l'article 164 du code municipal.

Pour faire suite à certains événements qui se produisent quelques fois dans des réunions de conseil municipal. Nous demandons que l'article 164 du code municipal soit révisé à la hausse

Sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyé de M. Michel Prince. Il est majoritairement résolu par les conseillers présents. M. Pierre Boisvert est contre.

Que cette résolution soit transmise aux Affaires municipales et à la F.Q.M.

2016-10-151 10. Présence de la personne responsable qui siège sur le comité de bénévoles pour la distribution alimentaire du Service d'entraide des Hauts Reliefs d'assister a la remise de prix le 23 novembre à Montréal au coût de 75.00\$ +frais de Déplacement.

Sur proposition de M Michel Dumont, appuyé de M. Rémy Larouche. Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Que Madame Christine Marchand est autorisée a assister à la remise de prix au coût de 75.00\$

9. Correspondance

➤ Légion royale canadienne : Une demande de 100.\$ est suggérer pour la campagne du Coquelicot.

- Carrefour d'entraide Bénévole; Inauguration
- Inscription de la Municipalité au réseau mondial de MADA
- Association forestière du sud du Québec; invitation au congrès le 13 et 14 octobre
- Revue Municipalité + Famille

2016-10- 152 10. Comptes du mois acceptation

Il est proposé par le conseiller, Mme Christine Marchand appuyé par le conseiller M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. D'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de **121 098.20 \$** je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

1	Ministre des Finances (permis alcool)	44.00
2	Receveur général du Canada (DAS)	999.73
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 561.22
4	PIX-M (concours photo)	256.25
5	Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francis (don)	123.50
6	André Henri, maire	850.00
7	Michel Prince, conseiller	329.50
8	Christine Marchand, conseillère	329.50
9	Rémy Larouche, conseiller	329.50
10	Serge Breton, conseiller	329.50
11	Michel Dumont, conseiller	329.50
12	Pierre Boisvert, conseiller	329.50
13	Bell Mobilité inc. (septembre)	160.34
14	Buropro (septembre)	141.82
15	Desjardins Sécurité Financière (octobre)	1 033.01
16	Entretien Général Lemay (jeux, divers travaux, etc.)	1 385.45
17	Excavation Marquis Tardif inc. (calvettes, divers travaux, etc.)	9 932.67
18	Gesterra (août - traitement matières & septembre - collecte)	7 470.67
19	S.C.A. Ham-Nord (septembre)	1 381.73
20	Sogetel (octobre)	246.81
21	FQM (colis)	13.96
22	Garage A. Taschereau inc. (essence)	79.00
23	Groupe Puitbec (nouveau puits)	39 447.92
24	Les Pompes Garand inc. (nouveau puits)	5 797.48
25	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	911.70
26	Techservice 9120-0592 Québec inc. (réparation ordi / aqueduc)	751.06
27	Ville de Disraéli (quote-part / versement #4)	1 714.83

28	Ministre des Finances (2e versement SQ)	37 515.00
29	Total du salaire de la D.G. :	1 681.95
30	Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	4 621.10

TOTAL : 121 098.20 \$

10. Varia

a) **Résumer du Haut relief a été fait a l'item 10**

2016-10-153

b) **Mandat remis à l'ingénieur de la Ville de Victoriaville de préparer une estimation pour effectuer la réparation du ponceau situé sur le Gosford Sud.**

Sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyé de M. Rémy Larouche. Il est unanimement résolu par les conseillers présents.

Qu'une demande soit déposée pour obtenir une estimation des coûts pour remplacer le ponceau sur le Chemin Gosford-Sud à l'ingénieur de la Ville de Victoriaville.

2016-10-154

c) **Révision de la décision concernant le commerce de bateaux.**

Puisque nous avons encore reçu des plaintes des voisins de ce lieu d'activités nous n'avons malheureusement autre choix que de faire cesser les activités à cet endroit.

Il est du devoir de la municipalité de faire respecter son règlement.

Sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyé de M. Michel Prince il est majoritairement résolu.

M. Maire demande le vote;

D'accord pour faire respecter le règlement qui interdit le commerce :

M. Michel Prince, Mme Christine Marchand et M. Pierre Boisvert.

Contre cette demande.

M. Michel Dumont et M. Rémy Larouche

M. Maire n'a pas utilisé son droit de vote.

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

Proposé par Rémy Larouche à 20h2